

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs
Etranger : Port en sus

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la Propriété Foncière (*Avis de demande d'immatriculation*)

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Suivant réquisition, n° 14419 déposée le 1er septembre 1989, M. Agbomadji Komi Ekplom, profession de comptable au ministère des finances, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 55 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1308, au sud par le lot n° 1304, à l'est par le lot n° 1307 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14420 déposée le 1er septembre 1989, Mlle de Souza Afi Panga, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 38 ca, situé à Lomé-Tokoïn, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Tounou Messan et au sud par la rue Ajavon Api Kanligan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, en mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Zio, Tchaoudjo, Kozah et Kloto.

Suivant réquisition, n° 14421 déposée le 4 septembre 1989, M. Djadja Avonyo Kodjovi, profession d'agent technique de santé Anesthésiste au CHU demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 29, au sud par les lots n° 32 et 33, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14422 déposée le 4 septembre 1989, M. Djadja Avonyo Kodjovi, profession d'agent technique de santé Anesthésiste, demeurant au C.H.U demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 21 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le TF n° 15945, R.T. au sud par un passage, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 387.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14423 déposée le 4 septembre 1989, M. Gbogbo Atsou, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé, 2 rue des Sabliers, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 09 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par l'avenue du 30 août, à l'est par le lot n° 976 et à l'ouest par le lot n° 973.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14424 déposée le 4 septembre 1989, M. d'Almeida Kenny Edem, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 86 ca, situé à Lomé, préfecture du golfe, connu sous le nom Baguida et borné au nord par le lot n° 66, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14425 déposée le 5 septembre 1989, M. Adenka Kuaku, profession d'employé de la UAC en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de l'ordre de Saint Jean, commandeur n° 364, Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 57 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Doumassessé et borné au nord à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, et au sud par la concession de la Paroisse Saint Kisito.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ordre de St Jean et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14426 déposée le 6 septembre 1989, M. Mustapha Gibril-Bakari, profession de comptable retraité, demeurant à Accra et domicilié à Lomé, 27 avenue de la libération, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire des héritiers A. Afanko Bakari, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 55 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anagokomé et borné au nord par le TF 10475, RT au sud par S. Akakpo et Afansi Akaye à l'est par l'avenue de la libération et à l'ouest par Issoufou San-Tana.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers A. Afanko et n'est, à connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14427 déposée le 6 septembre 1989, M. Beketi Yom, profession de préposé des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14428 déposée le 6 septembre 1989 M. Dossèh Azonwoubo, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la Société PRO-MAICO, SARL demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 22 a 59 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de

Agovémé et borné au nord par la collectivité Hountolessodji, au sud et à l'ouest par le titre foncier n° 18853 R.T appartenant à la PROMAICO et à l'est par Agbo Viadenou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 144429 déposée le 6 septembre 1989, M. Wilson Séwa Adjété, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1001, au sud par le lot n° 999, à l'est par le lot n° 1007 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14430 déposée le 7 septembre 1989, M. Gbekpo Kossi, profession de Topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1459, à l'est par le lot n° 1472 et à l'ouest par le lot n° 1470.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14431 déposée le 7 septembre 1989, M. Lawson Hellu Latévi Mawulana, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14432 déposée le 8 septembre 1989, M. Kouami Cudjoe, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me

Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 92, au sud par le surplus du lot n° 91 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 91 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14433 déposée le 8 septembre 1989, M. Kolou Komla, profession de Pilote à l'O.T.P Kpémé, demeurant et domicilié à Agoènyivé Adougba, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 04 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom Adougba et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14434 déposée le 8 septembre 1989, M. Samlan Koffi, profession d'ingénieur à la direction du Génie rural demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Aflao Batomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 96, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 87 et à l'ouest par le lot n° 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14435 déposée le 8 septembre 1989, Mme Kodjovi Délali Afiyovi, profession d'ingénieur adjoint d'agriculture demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao Batomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 97, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 88 et à l'ouest par le lot n° 86.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14436 déposée le 12 septembre 1989, M. Ekouhoho Attisso, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Klikamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Missiaméy Messan Dodovi, étudiant demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé, à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1085, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1080 et à l'ouest par le lot n° 1078.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Missiaméy Messan Dodovi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14437 déposée le 12 septembre 1989, Mme Ahebla Afflioumba, profession de médecin, demeurant et domiciliée à Rouen (France), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Ahlonko Dovi, avocat à Lomé, 130 Bd du 13 Janvier), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kélégougan, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Ali-Kopé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1108, à l'est par le lot n° 1106 et à l'ouest par le lot n° 1110.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14438 déposée le 12 septembre 1989, M. Adjavou Akollitsè Sitou, profession de comptable à la BTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 23 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 566 et à l'est par le lot n° 665 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14439 déposée le 12 septembre 1989 M. Attisso Koku, profession de Socio-Pédagogue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Afèkémè Johnson, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 755, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 763 et à l'ouest par le lot n° 761.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14440 déposée le 12 septembre 1989, M. Kodjo Ayigah, profession de directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 36 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 248 et 249 et à l'est par la route Lomé foire Togo 2000.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14441 déposée le 12 septembre 1989, Mlle Amevor Sika, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Doulassamé, 22 rue Piquelin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Amevor L. Kafui, Pharmacienne, demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 86 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1841, au sud par le lot n° 1840 à l'est par les lots n° 1847 et 1848 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Amevor L. Kafui et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14442 déposée le 12 septembre 1989, Mlle Adouakonou Ablavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, avenue Duisburg, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Adzowo Amarin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Zotou, au sud par une rue non dénommée et à l'est par un passage de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14443 déposée le 13 septembre 1989, M. Johnson Kouassi Ampan, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Gbenedzi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 0 1 ca, situé à Adidomé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 61, au sud par le lot n° 57, à l'est par le passage des bœufs et à l'ouest par le lot n° 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14444 déposée le 13 septembre 1989, Mme Agbaleti Alougavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'aviation et borné au nord par le lot n° 37, au sud par le lot n° 45, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 40.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14445 déposée le 13 septembre 1989, Mme Agbaleti Adjoavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Adzrometi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'aviation et borné au nord par le lot n° 41, au sud par le lot n° 49, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 44.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14446 déposée le 13 septembre 1989, Mme Agbaleti Kofissi, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'aviation et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 41, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 32.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14447 déposée le 13 septembre 1989, M. Koffi Denozo Agopomé, profession de contrôleur financier en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, rue de l'Université, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Kélégougan, préfecture du golfe, et borné au nord par les lots n° 2 et 3, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14448 déposée le 15 septembre 1989, Mme Oumogou Abiba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Aflao-Gakli, majeur non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 27 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 54 et à l'ouest par le lot n° 52.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14449 déposée le 15 septembre 1989, M. Assih Toyi, profession de Professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot n° 25, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 144450 déposée le 15 septembre 1989, M. El Hadj Dan Merogo Salé, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Séminaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 19 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Centre et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Aboni, à l'est par le lot n° 456 et à l'ouest par le lot n° 458.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14451 déposée le 18 septembre 1989, M. Rhodes Sittu, profession d'employé de Commerce à CICA-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Kpoti Adjété Gozo médecin à Freiburg (R.F.A.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzrnawoè et borné au nord par le lot n° 1154 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1149 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kpoti Gozo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14452 déposée le 18 septembre 1989, M. Bedou Rotché Bitedon profession d'Employé de Banque à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 275 et à l'ouest par les lots n° 271 et 273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14453 déposée le 19 septembre 1989, M. Pagbaya Toyi Mouzou profession d'Ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 19 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 90, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 93 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14454 déposée le 19 septembre 1989, M. Homawoo Anani Kokougan profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, quartier OCAM, majeur non interdit jouissant de ses droits civils

de nationalité togolaise, mandataire de M. Kobla L. Doé, propriétaire demeurant à Washington DC, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 23 a 31 ca situé à Aképé, Préfecture du Zio connu sous le nom de Tanvémé et borné au nord par Dodor Sodjédo, au sud par Ahou Awatsopé, à l'est par Alah Kokou et Adetsi Agbassa et à l'ouest par Zigan Sowadan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kobla L. Doé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14455 déposée le 20 septembre 1989, M. Badjo Yao profession d'Ingénieur en Chef des T.P., demeurant et domicilié à Lomé (RENET), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 50 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo connu sous le nom de Komah et borné au nord par les propriétés Issaka et Abou, au sud par la propriété Adjogla K. Kowra, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14456 déposée le 20 septembre 1989 M. Badjo Yao, profession d'Ingénieur en chef de T.P., demeurant et domicilié à Lomé (RENET) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 28 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Abala Bilao, au sud par la propriété Bignang, à l'est par la collectivité El Hadji et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14457 déposée le 20 septembre 1989, M. Farah R. Kwami, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 1 Rue du Chemin de Fer majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29 a 99 ca, situé à Kpogan, préfecture du golfe et borné au nord par la propriété Bouledomé, au sud et à l'ouest par la propriété Djimédo et à l'est par la propriété Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14458 déposée le 21 septembre 1989, Mme Ayivon Atsupi Dèlali, profession de Sage-Femme au CHU, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 a 67 ca, situé à Aflao-Sagbado, préfecture du golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par les lots n°s 2 bis et 5, au sud par la Route Yokoé Gblenkomé-Adidogomé, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14459 déposée le 21 septembre 1989, M. N'Bouké Edouadji, profession de Sculpteur Ivoiriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 49 ca situé à Nyékonakpoè, Commune de Lomé et borné au nord par la rue Koumaplé, au sud par M. Soukpoè, à l'est par la collectivité Trétou et à l'ouest par M. Yékoubou Abré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14560 déposée le 21 septembre 1989, Mme Atidegla Kayi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de hôpital et borné au nord par M. Adjohi, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14461 déposée le 21 septembre 1989, M. Komlan M. Amozzouvi, profession de menuisier Charpentier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hôpital et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14462 déposée le 21 septembre 1989, Mme Tossivi J. Komlan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 93 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de hôpital et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dadzie, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisitoire, n° 14463 déposée le 26 septembre 1989, M. Tchivagnon Kodjo, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Davié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représentant les héritiers Tchivagnon Adedze Amegnon, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 05 a 45 ca situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par Métépé Kodjo et Mabudu Abalo, au sud par Mlle Gadegbeku, à l'est par Héritiers Akato, Awumassodo Atiogbe, Awugno et Attisso et à l'ouest par la Route Nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14464 déposée le 26 septembre 1989, M. Kuwonou Komlan Hétéku, profession de contrôleur Principal des Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 8 Rue de la Kozah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Kuwonou Yaovi Dodji, Fonctionnaire au ministère des Affaires Etrangères du Togo en Chine, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 74 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 113, au sud par le lot n° 111, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kuwonou Yaovi Dodji et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14465 déposée le 26 septembre 1989, Mlle Daher Nadim Essi, profession de commerçante, demeurant à Kpalimé et domiciliée à Lomé, 1 rue du chemin de Fer, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 57 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nekukpeta et borné au nord par le lot n° 98, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par la route Kpalimé-Lomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14466 déposée le 26 septembre 1989, M. Kalen Grunitzky, profession d'Analyste Financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 07 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1698 et 1699, à l'est par le lot n° 1709 B et à l'ouest par le lot n° 1707.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14467 déposée le 27 septembre 1989, Mme Adjagbo Cone Dédé, profession de Sage-Femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 75 a 69 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord par les propriétés Mlagani Eklou et Djokpé Assignon et la ferme Nanégbé, au sud par la propriété Akato Komi, à l'est par la route de Mokpo-Kopé et à l'ouest par la propriété Zogli Kossi-vi et la ferme Seble.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14468 déposée le 27 septembre 1989, M. Koassi Ahlonko Bruce profession de Comptable Mécanographe, demeurant au Gabon et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Baguida, préfecture du golfe et borné au nord par la propriété de la collectivité Housrovi, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par la collectivité Housrovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14469 déposée le 27 septembre 1989, M. Gnassingbé Toi profession d'Officier des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé (Camp du RIT), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 21 ca, situé à Tokoin, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atiégo et borné au nord par la propriété des héritiers Gakpe, au sud et à l'ouest par la propriété des héritiers Amedon et à l'est par la propriété des héritiers Djokpe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14470 déposée le 27 septembre 1989, Mlle Assou Ayawovi Agossi, profession de Docteur en pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé, Cité du Bénin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 83 ca situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par les lots n°s 47, 48 et 49, au sud et à l'est par des rues (non dénommées et à l'ouest par le lot n° 53).

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14471 déposée le 28 septembre 1989, M. Tchoklo Komlavi, profession d'agent manutentionnaire au Port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 66 ca, situé à Baguida, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'A-

vepozo (Wégo) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 3 bis et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14472 déposée le 28 septembre 1989, Mme Ayivon Atsupi Délali profession de Sage-Femme au CHU, demeurant et domiciliée à Lomé, 35 rue de la Victoire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 91 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 31 et à l'est par le lot n° 39.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14473 déposée le 28 septembre 1989, M. Afanou Komlan Fafamé profession de conservateur des Bibliothèques, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, 91 Rue Domlan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 36 ca, situé à Baguida, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Avépozo (Wégo), et borné au nord par une rue en projet, au sud par un lot non identifié, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14474 déposée le 28 septembre 1989, Mme Deffon Sédami, épouse Kouévi, profession d'institutrice adjointe, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Deffon C. Ayao,

Gestionnaire demeurant en France, 14 Rue Dumas, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 80 ca situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 297, au sud par les lots n°s 304 et 305, à l'est par les lots n°s 299 et 302 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Deffon C. Ayao et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14475 déposée le 28 septembre 1989, M. Amegavie Yewou profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 83 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par la propriété de la collectivité Siafen, au sud par le lot n° 371, à l'est par un Boulevard de 34 m et à l'ouest par les lots n°s 361 et 362.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14476 déposée le 29 septembre 1989, M. Bawoum Essoloani, profession d'ingénieur des Forêts et Chasses, demeurant et domicilié à Lomé (Direction de la Législation Agro-Foncière), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 31 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 361 et à l'ouest par le lot n° 359.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
TATCHO Panessa

